L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, MATIN, 6 JANVIER.

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE —Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1re pour avant ... [illegible] ... pour arriver de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, [illegible]

Passage dans une cabine 2e pour avant ...

Passage d'entrepont ...

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paient les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 [illegible] sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la marine.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
1 janv—1an—12 — 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

ST-LAURENT,	capt. Bocande,	Samedi 26 déc
EUROPE	capt. Lemaire,	Samedi 9 janv
VILLE-DE-PARIS,	capt. Surmont,	Samedi 23 janv
PEREIRE,	capt. Duchesne,	Samedi 6 fév.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) [illegible] ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140 — Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 — Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

nov—17 — V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE

Le steamer Français

DARIEN,

Partira pour le port de la Havane, le MERCREDI, 13 janvier à 8 heures A. M., recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT, agent,
nov—au 13 — 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle,

Partant du Pier No 45 North River, New-York,

TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents aménagements.

PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	...	$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,	do	110
A Havre et à Brême,	do	110
A Paris	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$ 35
A Londres	40
A Havre et à Paris	47
A Brême ou Hambourg	45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante. Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, aller et retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et des différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,
1 sept—1y — No 180, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine,

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, — BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront de

La Nlle-Orléans	du Havre	de Hambourg
BAVARIA 10 Déc.	4 Nov.	1er Nov.
TEUTONIA, 10 Jan.	4 Déc.	1er Déc.
SAXONIA, 10 Fév.	4 Janv.	1er Jan.

Prenant des passagers pour le Havre, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, aux prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle-Orléans à la Havane.	
Première cabine	$150 00	Première cabine	$165 00
Deuxième cabine	112 50	Entrepont	45 00
Entrepont	65 00		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Première, $50 en papier; Entrepont, $20 en papier.

Prix de Hambourg ou du Havre à la Nouvelle-Orléans: [illegible]

[illegible] des connaissements pour St-Pétersbourg, Moscou, Riga et autres ports du continent.

MAURY & CO, Agents de passage, 181 rue de la Commune,
WILLIAMS, RUPERTI & CO, Agents généraux, 68 rue Carondelet,
D. ERDMANN, Havre.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de passage de la Compagnie,
1 sept—1y — No 6, rue Barclay, New-York.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Wait,
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer

SHERMAN,

W. P. Henry commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le DIMANCHE, 10 janvier à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambre ... $60 00

On signe des bills de connaissement pour Liverpool. Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 180.

Le GEN. GRANT suivra le SHERMAN et partira DIMANCHE, 17 janvier.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

GEO. CROMWELL,

Commandant E. E. Vaill.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le DIMANCHE, 10 janvier, à 8 heures A. M.

Passage ... $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
1 mai—1an — Rue Carondelet, No 41.

INSTITUTIONS.

AVIS.

REOUVERTURE DU

Collége Commercial de St-Stanislas

BAIE ST LOUIS (MISSISSIPPI.)

CETTE Institution, jusqu'à présent dirigée avec tant de succès par les Frères des Sacrés Cœurs, annoncera sa session prochaine le 12 janvier 1869. Les parents et les tuteurs qui désirent donner une bonne éducation morale et commerciale à leurs enfants, ne sauraient mieux faire que de profiter de l'occasion présente.

Quelque jours avant l'ouverture, deux des Frères se rendront à la Nouvelle-Orléans, et les personnes qui voudront faire des arrangements avec eux pourront les voir à l'hôtel Conti Verandah.

Pour plus de renseignements, s'adresser à Frère Florimond, directeur, Baie St-Louis' Shieldsboro (Miss.)

1 déc—1m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer un prospectus à l'établissement. — 2 août—1an

INSTITUTION DERON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

No. 283, Esplanade, enseignant Prieur. Cours Elémentaires et supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. — 16 août—6m

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première, PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et joint aux avantages d'un local spacieux, ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment capables et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'Institution.

7 août—6m

Collége de Th. Caron,

Angle des rues Orléans et Remparts.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour pour garçons de 9 à 3 heures.

Classes du soir pour les grandes personnes de 6 à 9 h.

INSTRUCTION commerciale—Langues modernes. Connaissances utiles.

Classes du jour	de $3 à $5 par mois.
Classes du soir	de $5
Demi-pension	[illegible]

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabre sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

19 juillet—

AGENCE GENERALE

Ses-de-vin Gauneca de Forgeth Fils
De Alphonse Cabanne,
Champagne Cha Heidsieck,
Porto de G. Canoe.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUNNIER & Co.
28 déc—1an — 37, Vieille Levée

Pour la rivière Ohio.

Départ: MERCREDI, 6 janvier, à 5 heures P. M. Pour Louisville, Memphis et Cairo.

Le beau bateau

LOUISVILLE,

Capt. John A. Lusk,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à THOS. KEEFFE, Agent, No 73 rue Poydras.

6 janv—1f

Départ MERCREDI 6 janvier, à 5 heures P. M. Pour Louisville, Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le magnifique bateau

LEGAL TENDER,

Capt Roberts. — Commis S. Sugar,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Poydras.

6 janv—1

Pour Baton-Rouge.

ARRANGEMENT D'HIVER—Service deux fois par semaine.—Pour Lobdell's Store, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères de la côte. Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine V. B. Barrow, commis Geo. Boyd et J. M. Hutchinson, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS à 5 heures P. M., et les DIMANCHES, à 8 heures du matin, il part de Lobdell's Store tous les JEUDIS et descend le Mardi de la la jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à — JAS. LEAKE,

27 déc—1m — No 6 de la rue Tchoupitoulas.

1a Côte et le Bayou Lafourche.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE, LOCKPORT et tous les débarcadères du Bayou.

Le bateau à vapeur LOTUS No 3, capitaine O. Landry J. J. Dreux commis, part tous les LUNDIS, à 8 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. — 6 janv—1m

Ligne de Crescent entre la Nlle-Orléans et Lafourche, ainsi que la Côte.

Le beau bateau à vapeur BLICKER, capt. Duval Comaux (N. Z. Dupuis, commis) part de la Nlle-Orléans pour les points ci-dessus tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Retour: le VENDREDI et le LUNDI, avant le midi. — 3janv—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

Le NEW ERA, capitaine Dugas, commencera le service le 18 novembre. Il partira de la Nlle-Orléans les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi. Il sera de retour les MERCREDIS VENDREDIS et LUNDIS.

14 déc—1m — A. DUGAS.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Jos. P. Ancoin, commis F. A. Chériot, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau ira jusqu'à Lockport.

Les expéditeurs se seront responsables des freight bills pour Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord — 9janv—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Dièvart, commis T. Nicola, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

22 oct—1m

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez. Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. H. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. — GEO. D. HITE, Agent,

5 déc— — No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la malle des Etats-Unis. POUR VICKSBURG.

Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Baton-Rouge, Bayou Sara, l'embouchure de la Rivière Rouge, Natchez, Waterproof, Rodney, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur BELLE LEE, T. P. Leathers, capitaine, Accipho Martin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se rendra à Vicksburg, avec les bateaux "Calumet" et "Coon cane", qui partent pour les rivières Tallahatchee et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — C. G. WAYNE,

20 déc— — No 33 de la rue Natchez.

Pour Mandeville.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très-bon marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. F. Comeau, partira pour les ports ci-dessus, les LUNDIS et JEUDIS à l'arrivée du train de 10 heures du matin; les MARDIS à l'arrivée du train de midi; et les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 heures de l'après-midi. Au retour, il partira de Old Landing à 6½ heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS; et de Madisonville, les LUNDIS et JEUDIS, à 5½ heures du matin.

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou le peu de profondeur des eaux n'y mettent obstacle.

Le CAMELIA n'ira pas, pour le moment, plus loin que Old Landing, sur le Tchefuncte.

COHEN M. SORIA, agent,
8 avril—1an — 18 et 20, rue Union.

Pour la Rivière Rouge.

PAQUEBOT DU SAMEDI,

Pour la Rivière Rouge.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

POUR CAMPTE, Natchitoches, St-Maurice, les débarcadères Ferron, Montgomery, Durand, Baxton, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Plaisance, Cotile, Alexandrie, Echo, les débarcadères Norman, Barbin et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur

TONEWALL,

capitaine John C. Dowty,

Wm. Culbertson et Tom. J. Dowty commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les SAMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — GEO. H. LORD, agent,

10 déc—1m — No 79 de la rue Gravier.

Opelousas

Départ tous les SAMEDIS à 5 h. P. M.

Pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur CLEONA, d'un faible tirant d'eau, capitaine E. B. Splane, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.—Le CLEONA part de Washington tous les MERCREDIS matin, à 10 heures. — 11déc—

Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Port Barré, et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, et le Bay u Courtableau—Le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau,

ANNIE WAGLEY,

W. Burton, capitaine — M. Kenison, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à la rue Bienville, ou à — J. M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée.

8 déc—

Grand Ecore.

PAQUEBOT hebdomadaire régulier—Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore St-Maurice, Montgomery—(Prenant du fret pour les débarcadères Bundieu) Alexandrie, les débarcadères de Norman, Harb n et tous les débarcadères intermédiaires.—L'excellent bateau à vapeur GLIDE, capitaine James F. Muse, commis L. W. Clayson, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à — A. BRITTON & CO, No 32 de la rue de la Commune.

18— — G.O. H. LORD, No 70 rue Gravier.

La Côte et Bayou Sarah.

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, NINA SIMMES, capitaine W. E. Greathouse, commis A. J. Kidd, de MM. H. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — E. O. MELANCON,

29 sept— — No 11 de la rue Conti

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret en préviennent la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir et délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix fixés.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points de Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bœuf, et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, sont tous les bateaux à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé par livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868		$194,198 42
Savoir: Primes d'incendie	$60,099 [illegible]	
Primes de mer	38,295 [illegible]	
Primes de rivières	26,013 [illegible]	124,198 42
En moins: Primes remboursées	2,403 [illegible]	
Primes non expirées	14,440 00	16,843 [illegible]
Montant net des primes		$107,354 [illegible]
PERTES PAYÉES		
Pertes par incendie	$13,388 30	
Pertes sur mer	14,413 16	
Pertes sur les rivières	17,400 36	
	$45,201 [illegible]	
Réassurances	9,830 [illegible]	
Quinze pour cent de réduction	11,766 [illegible]	
Taxes et revenu intérieur	6,364 [illegible]	
Dépenses, loyer et intérêt moins l'intérêt et profits et pertes	18,341 [illegible]	91,743 [illegible]
Bénéfice net		$15,610 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevables	$17,932 00
Primes en voie de perception	12,362 47
Prêts garantis	4 631 13
Prêts sur hypothèque	15 500 00
Placé en actions de banques	44,315
Actions du Vallette Dry Dock Company	7,800 00
Actions du Good Intent Towboat Company	700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union	6,215 00
Scrip des Compagnies d'Assurance	17,247 50
Propriété foncière	9,645
En caisse	20,945 41
Billets de souscription	96,945 [illegible]
	$258,394 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé par devant moi, ce [illegible] octobre 1868.

S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir de 6 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de trente pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O. Berolet,	A. Baldwin,	D F Logan,
Chas J Leeds	A. Peleste,	J Bailey,
D Boudigny,	William Hart	S Cambon
E H Harris,	Alex Marks,	A Tertrou,
J Lapeyre,	D L Kernion,	J Doyse,
L H Gardner,	W B Conger,	G B Simonds,
Theo Bisio,	A Bienvenu,	M J Hennis,
L McGregor,	A D Griess	H Gauthreaux,
A Beaumont,	F Laborde,	A Waldhoch,
Hopkins,	S Hermann,	C H Mouton,
Bodier,	B Bodin,	H P Minton,

oct—1m

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TELEGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

"Compagnie Nationale de Télégraphe," se a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoles actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question du droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par un acte du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et seront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut, et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, ou [illegible]

6 sept—3 m.s.l.2 1 m J S

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun Nlle-Orléans, 28 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31décembre 1867, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$166,471 [illegible]	
Sur les risques de mer	65,939 [illegible]	
Sur les risques de rivières	85,603 [illegible]	
	$317,904 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,865 00	$384,869 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 66,478 00	
Primes remboursées pour 1867	2,886 [illegible]	$ 69,364 [illegible]
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$315,505 [illegible]
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie	$38,862 73	
Sur les risques de mer	39,841 76	
Sur les risques de rivières	85,602 94	$164,318 [illegible]
Plus, réassurances	$ 1, [illegible]	
Escompte du prime	45,45 [illegible]	50,874 [illegible]
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,820 21
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dus en 1868 y compris les balances		85,222 10
		$394,615 [illegible]
Bénéfice net		$ 37,161 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 a	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 a	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 a	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 a	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 80 a	3,200 00
Un bon de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalué à 80 a	8,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 a	4,500 00
Actions de Banques et de la Compagnie du [illegible]	
[illegible]	[illegible]
Prêts sur garantie	25,000 00
Prêts sur hypothèque	39,860 [illegible]
Billets à recevoir	11,388 [illegible]
Primes dues et en voie de perception	67,130 [illegible]
Scrips d'autres Compagnies d'assurance	12,450 00
Montants n'ayant pas cours	1,600 00
Scrip de la ville, dus et non remboursés	28,000 00
En caisse	89,4 74 [illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 28 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième lundi de février prochain, Six pour cent d'intérêt sur les certificats de paiement non encore payés. En outre, ils ont déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jas. G. Gaines,	R. J. Hart
Henry Renshaw,	Jas. G. Hicks,
E. E. Lonsdale,	J. M. Standee,
E. Moore,	J. B. Sam,
J. B. Bagott,	Thos. Sloo,
Theo. A James	[illegible]

Compagnie d'Assurance Mound City de la Vie.

(A ST-LOUIS, MISSOURI.)

AGENCE EN LOUISIANE—Au No 8 de la Bâtisse Story—AU PREMIER.

Officiers de la succursale de la Louisiane:

Gouv. C. H. MOUTON, [illegible]
Juge E. T. MERRICK, [illegible]
B. S. SIMMES, [illegible]

Médecins examinateurs:

W G AUSTIN, D. M., JOSEPH H. FOLWELL, D.M.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans:

Gouv. C. H. MOUTON, juge E. T. MERRICK, MM. R. PATON, G. CHINA, JAMES JACKSON, E. E. MOORE et B. S. SIMMES.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie.

19 déc—3m—dim mer ven

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 73, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$381,300 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, [illegible]	217,740 [illegible]
Actif le 31 décembre 1867	375,734 [illegible]

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de primes, contre les risques de mer, de rivières, contre les pertes et les avaries causées par l'incendie.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm. M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ledwigus,	E. E. Converse,
A. Moulton,	Wm. Chambers,	A. H. May,
E. F. Fibell,	John W. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. B. Lombery	Jos. H. Bonaventure

19 déc—1m e l. 2 ocre

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENTS D'ASSURANCE.

97 ... Carondelet ... 97

AETNA, DE HARTFORD.

Actif ... $4,460,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ... $1,450,000.

Représentent un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer assurés.

[illegible]

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL ... $500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 102, NOUVELLE-ORLEANS.

—Directeurs—

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
S. A. Tyler,	J. V. Stone,	Alex. Marks
C. H. Slocomb,	J. Wm. Murphy,	C. E. Girardey,
P. Bothende,	S. S. Pons,	W. S. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Rev. Bernard,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON, Président; W. S. PIKE, Vice-Président; ST-CLAIR DENIS, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

—Médecins examinateurs—

Dr E. A. Hunt,	Dr S. Choppin,
Dr G. H. Lombard,	Dr Henry Smith,
Dr J. Holmfred Lewis,	Dr W. C. Nichols,

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple police—Assurance participante et non participante. Polices à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements se font sans formalité.

18 avril—1an

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital ... $500,000

avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000.

Bureau No 36, rue du Camp, Bâtisse Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

S. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE, Vice-Président; E. N. GANUCHEAU, Secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables en comptant à la fin de chaque année.

[illegible]

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année	$236,122 [illegible]	
Primes de mer	94,063 [illegible]	
Primes de rivières	177,564 [illegible]	$507,770 [illegible]
Total net des primes		$447,364 [illegible]
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 88,500 [illegible]	
Pertes de mer	67,974 [illegible]	
Pertes de rivières	35,372 [illegible]	
Taxes payées	38,919 [illegible]	
Payé—réassurance et compte en lieu de scrip	58,100 [illegible]	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	67,640 [illegible]	$359,[illegible]
Bénéfice net		$51,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets recevables	$ 27,404 [illegible]
Prêts sur bonnes hypothèques	90,343 [illegible]—$116,807 [illegible]
En caisse	$104,377 [illegible]
Prêts garantis par actions sur demande	66,[illegible]—$167,277 [illegible]
Prêts garantis par actions à terme	$11,390 [illegible]
Propriétés foncières	75,000 [illegible]
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,082 [illegible]—$131,572 [illegible]
Bons consolidés de la ville	$30,000 [illegible]
Bons de la ville	26,600 [illegible]
Actions de Banques et autres	186,287 17—$[illegible]
Coupons pour bons de la ville, dus	69 [illegible]
Dû pour primes et en voie de perception	41,[illegible]
	$779,814 [illegible]
La Compagnie possède également:	
Billets suspendus, actions et bons	$[illegible]
Compte de scrips forfaits	7,[illegible]
Intérêts non réclamés	$7,800 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 23 mai 1868,

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, à tous ceux qui y auront droit.

THOS. A. ADAMS, Président,
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

JOHN WATTS,	C. T. BUDDECKE,
SAMUEL B. NEWMAN	P. H. FOLEY,
WM. EDWARDS,	A. G. OBER,
P. SIMMS,	A. THOMPSON,
JNO PHELPS.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris ce primes non expirées de année précédente:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
	Total	$1,[illegible]
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$226,847 [illegible]	
Primes remboursées	23,471 [illegible]	$[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1868		$[illegible]
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$271,226 [illegible]	
Sur les risques de mer	173,940 [illegible]	
Sur les risques de rivières	45,929 [illegible]	
	$491,098 [illegible]	
Taxes	28,015 [illegible]	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$166,202 [illegible]	$684,314 [illegible]
Bénéfice net		$277,329 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$130,617 [illegible]
Billets garantis par hypothèques	675,997 [illegible]
Billets garantis par nantissements	99,147 [illegible]
En caisse	139,474 [illegible]
Actions de banques et de chemin de fer	104,200 [illegible]
Primes en voie de perception	69,753 [illegible]
Bons de la ville	33,000 [illegible]
Billets à recevoir	127,184 [illegible]
Scrips de Compagnies d'Assurance	46,[illegible]
Actions "Dry Dock Vallette"	15,000 [illegible]
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 [illegible]
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 [illegible]
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 [illegible]
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 [illegible]
Actions "La. Equitable Life Ins. Co"	250 [illegible]
Bons de l'Etat	1,500 [illegible]
Total	$1,488,414 [illegible]
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,346 [illegible]
35 0/0 du scrip de 1859 payable en juillet	90,075 [illegible]
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	226,847 [illegible]
Actif net	$1,067,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi ce 5 juin 1868.

PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 5 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, TRENTE-CINQ POUR CENT sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	P. Maspero,	Pierre Poutz
M. Puig,	David McCoard,	S. E. Bell,
Chas. Sagory,	J J Fernandez,	L F Genois
P S Wiltz,	J Morgan Hall	10 juillet

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1867: Sur les risques d'incendie	$ [illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	$411,[illegible]
Balance des primes [illegible] 31 décembre 1867	[illegible]	120,077 41
Montant net des primes		$[illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé devant moi, ce [illegible] janvier 1868.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mai, et il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

Eugène Graviat,	Chs. Lafitte,
E. W. Bebes,	J. M. Lapeyre,
[illegible]	[illegible]
E. S. Blanchard,	John Geals,
Wm. Barrow,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868		$[illegible]
Savoir: Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	
En moins: Primes remboursées	$ 4,880 [illegible]	
Primes non expirées	40,160 [illegible]	$ 45,004 [illegible]
Montant net des primes		$402,512 [illegible]
Pertes payées: Pertes par l'incendie	$ 62,207 [illegible]	
Pertes sur mer	164,472 [illegible]	
Pertes sur les rivières	94,650 [illegible]	
	$342,082 [illegible]	
Escompte en lieu de scrip	64,345 [illegible]	
Taxes et Revenu intérieur	34,741 [illegible]	
Dépenses, loyer, etc, compris l'escompte	28,310 [illegible]	
Un pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868	27,777 [illegible]	$491,290 [illegible]
Réservé pour pertes non réglées		$ 11,777 [illegible]

La Compagnie a l'actif suivant qui, d'après le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalent à un capital comptant de $[illegible], savoir:

Placé en propriétés foncières	$ 46,500 [illegible]
Hypothéqué sur propriétés foncières	79,019 [illegible]
Placé en bons de la ville et autres bons	82,230 [illegible]
Placé en actions de banques et autres actions	123,160 [illegible]
Placé en scrip de Compagnies d'assurance	126,302 [illegible]
Prêts garantis	10,200 [illegible]
Billets à recevoir	45,[illegible]
Primes en voie de perception	67,[illegible]
Encaisse	111,[illegible]
	$707,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

P. J. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce [illegible] mars 1868.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs de scrip, six pour cent d'intérêt sur leurs certificats.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. P. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Laroux,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
E. Bruiger,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John B. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Freriche,	John S. Walton,
John W. Bunker,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. B. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Minor, Jr.,
Henry J. Vose,	E. Piaggio,
E. Marquese,	James Gallier,
Geo. Weisbaum,	Rudolph Sieg.
H. F. Given.	

ARTICLES X.

Aucun membre ne sera responsable des obligations de l'Association au-delà de la somme qu'il devra, comme tel, à ladite Association, conformément aux dispositions de l'Article IV.

ARTICLE IX

L'acte d'incorporation pourra être modifié ou amendé et l'Association mise en liquidation par un vote de la majorité des détenteurs de polices regardés à une assemblée générale convoquée par écrit dans les journaux, conformément à l'Article IV. Bien entendu que une majorité des détenteurs de polices à l'époque du dit vote, [illegible] quelque soit leur nombre, [illegible].

Ainsi fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à la date (jour, mois et année) ci-dessus, en présence de James M. Moore et de J. Wood Breedlove, témoins compétents, qui ont signé conjointement avec les parties et moi, notaire.

L'original est signé.

J. M. Lapeyre,	Thos. E. Finlay,
[illegible]	[illegible]
Jno G. Bennett,	W S Mount,
L Cordeil,	W C Nichols,
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Wm McCulloch,
S. W. Young,	L A Fournier,
W. F. Koontz,	J. Lowes,
W. F. Emm,	J. J. Fitzwilliams,
Jos. J. Alston,	Jno M. Carr,
W. H. C. Robinson,	Jos Ellison,
Natalie E. Fournier,	Georges D Sthreeley,
W. H. Sherwood,	G. F. Benson,
W. P. Reddendorf,	Jno J. Elliott,
W. Alba,	J. Wood Breedlove,
E. Boone Deans,	
E. Ranavens, N. P.	

Je certifie ce qui précède conforme à l'original déposé en mon bureau et dûment timbré. En foi de quoi, je livre la présente sous ma signature et le sceau de mon office, à la Nlle-Orléans, ce 5me jour d'août 1868.

A. MAZUREAU, Notaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour du mois d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt treizième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique—

Par-devant moi, ANDREW HERO Jr, notaire dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant commission et qualité, en présence des témoins soussignés, se sont présentées les parties dont les noms figurent ci-dessous, lesquelles parties ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane faites pour les cas de ce genre, elles s'engagent et se forment en Corporation dans le but d'améliorer le gaz dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, avec les règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie américaine de Gaz amélioré de la Nouvelle Orléans; le domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation en son nom collectif et sous ce nom aura le droit de plaider et d'être poursuivie en justice. Les assignations seront remises au Président, et, en son absence, au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir de s'établir successivement, pendant vingt-cinq ans, sous son nom de Corporation, de contracter de recevoir et d'être poursuivie en justice, sous son nom de Corporation; de se défendre, d'employer un sceau de Corporation, de le modifier, recevoir et acquérir des propriétés meubles et immeubles, d'y réintégrer; de les Directeurs et les Officiers qu'elle jugera de son intérêt et convenable de nommer, et de faire les règlements qu'exigera la direction des affaires de la Corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses des consommateurs de gaz de la Nlle-Orléans et des environs, et de l'Etat de la Louisiane; de faire améliorer généralement le gaz amélioré.

ARTICLE TROISIEME.

Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera.

La Direction se composera de neuf membres qui auront le pouvoir de porter ce nombre à onze au plus, et ce nombre étant augmenté sera le nombre permanent des membres de la Direction.

La Direction sera à sa deuxième lundi de janvier 1870 et, ensuite, tous les ans, par les actionnaires, par le vote du scrutin. Chaque membre de la Compagnie sera éligible à autant de voix qu'il aura d'actions. Chaque actionnaire pourra, en cas d'absence, désigner un représentant, qui donnera, sur la procuration, son vote. L'élection d'officier aura lieu dans la Direction et l'élection n'aura pas lieu au jour fixé, le Président devra rester en fonctions jusqu'à ce que les élections soient faites, et un avis de la dite élection devra être publié dans trois journaux de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un des leurs Président. Ils devront élire un Secrétaire et un Caissier au même temps, et tous ces officiers resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas E. Barton, F. M. Zeigler, Charles A. Labuzan, William S. Koontz, William F. Kelly, Alexis Alexander, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John McIntyre.

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représenté par mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, au moment de la signature de ces articles, et le reste en trois versements égaux, de six (6) mois et (12) douze (12) mois de date. Si un souscripteur refuse ou néglige de payer ces billets à l'échéance, il sera procédé au moment de l'audit [illegible] ses actions seront vendues [illegible] à l'enchère [illegible].

ARTICLE CINQUIEME.

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation, et aucun défaut de forme dans l'organisation ne pourra annuler cette charte ou exposer un actionnaire à une responsabilité excédant le montant de ses actions.

ARTICLE SIXIEME.

Cette charte peut être modifiée, changée ou amendée ou la Compagnie peut être dissoute à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet, avec le consentement des porteurs des trois quarts (en montant) des actions représentées à cette assemblée.

Lorsque la dissolution de la Corporation deviendra nécessaire en raison de l'acte des actionnaires, de la limitation de la charte ou pour toute autre cause, trois commissaires seront élus, pour liquider les affaires de la Compagnie. Ils auront tous les pouvoirs nécessaires [illegible] et jusqu'à l'expiration et distribution du surplus des fonds entre les actionnaires.

ARTICLE SEPTIEME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont déposés ci-après qu'ils ont indiqués dans cet acte d'incorporation.

Les timbres de revenu intérieur des Etats Unis (cinq cents par page) que la loi exige pour cet acte ont été apposés aux actes et annulés.

Ainsi fait et passé, dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Colar et de George Alfred Hero, témoins requis, tous deux de cette ville, lesquels ont signé avec les parties et moi, ledit notaire, le jour et la date ci-dessus.

Signatures de l'original—Jules Brady, A. Alexander, T. E. Barton, A W Merriam, Jno G Fleming, F M Zeigler, W. Frazier Kelly, W. S. Koontz, par F. F. Elliot, C. A. Labuzan, J. McIntyre, et notaire. George Colar, George A. Hero.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé parmi mes archives.

Nlle-Orléans, 17 août 1868.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-sixième jour de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-douzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, par-devant moi, notaire public dans et pour la paroisse et la ville ci-dessus, [illegible] la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance de la Vie, de la Louisiane [illegible].

[illegible]

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance de la Vie, de la Louisiane. Le domicile de cette Société est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société commencera ses opérations lorsque le nombre des souscripteurs sera de cent. La Société aura le droit de faire des contrats, de plaider et d'être poursuivie en justice et de recevoir et acquérir par donation ou de vendre des propriétés, meubles ou immeubles, de faire et employer un sceau conformément à ses devises.

ARTICLE II.

Le but de cette société sera de contracter pour l'assurance de la vie, de faire tout ce qui se rattache à cette sorte d'assurance, et de faire toutes les affaires que contiennent les polices de cette Compagnie. La Société aura le droit de réassurer dans d'autres compagnies, et elle le juge convenable, mais à des prix que cent soit.

ARTICLE III.

Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, et à leurs officiers et commis qu'ils jugeront nécessaire de nommer. Les Directeurs exerceront leurs fonctions pendant deux ans, à partir du jour de leur nomination et jusqu'à ce que leurs successeurs entrent en fonctions. Ils seront élus conformément à l'article [illegible].

J. M. LAPEYRE,	W. S. MOUNT,
JOHN DAVIDSON,	R. POTHIER,
M. ZUBERBIER,	WM McCULLOCH,
I. N. MARKS,	C. CAVAROC,
E. F. SCHMIDT,	WM. CREEVY,
W. COOPER,	THOS. E. FINLAY,
WM. S. PIKE,	ANTHONY SAMBOLA,
DAVID McCOARD,	PATRICK IRWIN,
A. CAULFIELD,	JNO. C. SINNOTT,
GERARD STITH,	W. C. NICHOLS.

S'il survient, dans la Direction, une vacance provenant de la démission, la mort d'un membre, ou pour toute autre cause, avant l'expiration du temps pour lequel il a été élu, cette vacance sera remplie, par les autres Directeurs par l'élection d'une personne capable. Les Directeurs devront à leur première réunion, élire un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Ils devront en outre de choisir tous les autres officiers qui seront nécessaires. Le Président devra être membre de la Direction, présider toutes les réunions de la Direction, aux assemblées des porteurs de polices de la Société, et devra diriger toutes les affaires de la Société sous la surveillance des Directeurs.

Le Vice-Président devra être membre de la Direction. Il devra présider les susdites réunions en l'absence du Président et, si ce dernier est absent, signer les polices de la Société.

Le Secrétaire, le Trésorier et les employés que désignera le Président devront, avant d'entrer en fonctions, donner des cautions approuvées par les Directeurs et qui garantiront le fidèle accomplissement de leurs services.

ARTICLE IV.

Chaque membre admis dans la Société versera dans la caisse, s'il est âgé de seize (16) à trente (30) ans inclusivement, la somme de dix piastres; s'il est âgé de trente-et-un (31) à quarante (40) ans inclusivement, quinze piastres; de quarante-et-un (41) à cinquante (50) inclusivement, vingt piastres; de cinquante-et-un (51) à soixante (60) inclusivement, vingt-cinq piastres—laquelle somme donnera, à la personne qui l'aura payée, à une police d'assurance pour la vie, qui donnera droit au porteur de la police, à une somme égale à une piastre pour chaque membre inscrit sur les livres de la Société, à l'époque de sa mort, sans ce qui sera payée par ayant cause, dans les soixante jours qui suivront celui où aura été reçu un certificat de la mort du porteur. Mais, dans aucun cas, le montant payé sur la dite police ne devra excéder cinq mille piastres. Lorsque le nombre des membres excèdera cinq mille, la contribution de tous les membres, excédant cinq mille piastres sera mise de côté comme fonds d'intérêt et, à la mort d'un porteur de police, et tant que le dite contribution excèdera cinq mille piastres, l'excédant sera consacré, au pro rata, à la diminution de la dite contribution. La dite diminution sera la même pour chaque membre de la Société.

Sur avis de la mort d'un porteur de police aux officiers de cette Société, accompagné d'un certificat que l'autorité de la police sera [illegible] par le médecin ou le juré d'enquête, il sera prélevé, sur chaque porteur de police une somme qui n'excèdera pas une piastre et vingt-cinq cents, somme qui devra être payée au bureau de la Société dans les trente jours qui suivront l'avis. Si le dit membre ne payait pas la dite somme, la police serait forfaite, sauf en cas de contribution des livres de la Société à moins que, dans les vingt jours, les raisons suffisantes [illegible] jugeront les Directeurs, et que l'arriéré ne soit versé dans le Trésor. Tout porteur de police qui aura forfait sa police pour avoir négligé de payer l'assessement à la mort d'un membre, sera privé de tous les bénéfices provenant des souscriptions antérieures, mais on ne l'empêchera pas de demander une nouvelle police, en acquittant comme nouveau membre. Toute demande d'admission, comme membre ou porteur de police de cette Société devra être faite, par écrit, aux Directeurs et indiquer le nom, l'âge, la résidence et la profession du candidat. Toute déclaration dont la fausseté sera apparente annulera la dite police. Il ne sera reçu aucune demande, à moins qu'elle ne soit accompagnée du certificat d'un médecin respectable, déclarant que le candidat est en bonne santé, qu'il n'est pas atteint d'affections pulmonaires ou autres et le certificat sera fait dans le but de garantir que celui de la Société, de faire examiner le candidat par le médecin de la Société, et ce dernier recevra, pour chaque examen, une honoraire d'une piastre qui devra payer le candidat. Tous les transferts de police devront être faits sur les livres de la Société.

ARTICLE V.

A la mort d'un membre, le secrétaire signalera immédiatement le fait aux détenteurs de polices et réclamera le paiement de la contribution mentionnée dans l'article IV, en insérant dans un avis une fois dans un journal de la Nouvelle-Orléans publié en anglais, et dans un journal publié en français. Cette publication sera un avertissement pour chaque détenteur de police, et celui-ci négligera de se conformer en règlement, dans le temps et de la manière indiquée dans l'article IV, il perdra tout droit à sa police ainsi que sa qualité de détenteur de police. Bien entendu que tout détenteur de police qui aura déposé au trésor une somme quelconque pour servir d'avance au cas d'un assessement, recouvrables à la mort des membres en vertu de l'article IV, et qui aura déposé le temps de l'assessement, à son domicile, la demeure (le numéro et la rue), s'il est domicilié à la Nouvelle-Orléans, ou le nom du bureau de poste le plus rapproché de sa résidence, s'il est domicilié hors de la Nouvelle-Orléans, que ce détenteur de police conservera intact tous ses droits jusqu'à l'épuisement de la somme qu'il aura ainsi déposée, et qu'avis de ce fait lui sera envoyé par la poste jusqu'à ce qu'il dit avis sera, au bureau de poste le plus rapproché de son domicile, s'il réside hors de la Nouvelle-Orléans. La police ne sera forfaite que selon la disposition de l'article IV.

ARTICLE VI

Le Président nommera, à l'expiration du temps de service des présents Directeurs, trois détenteurs de polices qui seront juges d'élection. Ils donneront avis aux détenteurs de polices en inscrivant à cet effet quinze jours de l'avance dans un journal de la Nouvelle-Orléans, publié en anglais, et dans un second, publié en français.

ARTICLE VII.

Le Régistre de l'Association sera accessible en tout temps aux détenteurs de polices.

ARTICLE VIII.

Si les bénéfices nets de l'Association viennent à dépasser cent mille piastres, la Direction pourra, si elle le juge à propos, distribuer de temps en temps, entre les détenteurs de polices individuellement comme dividendes. Les dits dividendes seront, dans ce cas, portés dans les livres, au crédit des détenteurs de polices et les sommes seront employées [illegible] pour chaque membre d'avoir droit aux dividendes.

ARTICLE IX.

Ceux-là seront, comme membres de l'Association que des personnes âgées de seize (16) à soixante (60) ans.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

Actions			Actions
F Schuler	42	F E Bernard	100
Delvaille & Joubert	200	U Marinoni	[illegible]
A Dellos	5	Warren, Crawford & Co.	20
C Chevanne	50	G F Fogler	10
J V Allain	349	E O Porter	17
Chas. De Ruyter	379	J M Pinniger	20
H O Millaudon	150	E P Jewell	10
H C Millaudon, agent	100	F Camors	10
Edgar Pilcot	60	F Gelpi	100
E B Mansion	100	F Gelpi & Co	140
E P Minton	100	D Lanata	700
L Bossec	100	A Camors	10
B Sountt	20	E E Dugan	100
A Fonquet	50	E Forestier	100
Francis J Roty	100	J C Denis	100
F Dorney	15	E Cambon	100
E Pablo	50	Macry & Co	100
F F Lavillebeuvre	33	A Miltenberger & Co	50
Thos. Langridge	100	L D C Wood	20
Ant. Lanata	100	Wood & Low	100
Home Mutual Ins. Co	200	J L Sherry	200
F E O'Brien	100	A B James	10
Horrell, Gayle & Co	150	Alfred Keanny	50
E M Horrell	10	Veno Bros	15
J W Burbridge	51	W G Black	30
Mrs. V W Burbridge	150	W A Violett	60
Thos Jenny & Co	100	W A Violett & Co	100
C H Hynes	10	J Lorber	[illegible]
L B Pothier	20	J U Payne	100
Forstall & de Lassus	273	C Baquié	100
C Cavaroc	110	Amélie Lay	400
Irma Cavaroc	2	W N Mercer	100
G Gavarce, Jr	2	N B Schmidt	100
J Bongeron	15	F Crabtree	100
L Guyol	50	E Marsh	10
Puig Bros	200	A Bourdette	100
E Cramer	101	Mrs. Paul Juge, fils	130
F Dupré	100	Aug. Bohn	100
W G Robinson	100	Wm Bogel	10
John Pemberton	105	Chs. Lelly	10
Louisiana M. Ins. Co	200	Leeds & Co	100
Reynes & Dolse	100	Simon & Lock	100
N M Benachi	100	Castillo & Harlops	6
M Ogleby	100	E J Hart & Co	50
Kalli & Co	100	Aiken & Rainey	20
Negroponte & Agelasto	40	D M Bernard	30
Potassi & Co	100	Chs. Dants	100
J J Miche & Co	116	E Giquel	61
Cie. d'Assur. Mut. du Crescent	512	Giquel & Jamison	100

A. PITOT, Jr., EDW. PITOT, G. Le GARDEUR, Jr., Notaires public.

Pour copie conforme, — G. Le GARDEUR, Jr., Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans, certifie que la susdite charte d'incorporation a été, aujourd'hui, dûment inscrite à son bureau, Livre 6 No 7, folios 71, 72, 73 et 74.

A. DUCATEL, Jr.,
Député du préposé à l'enregistrement.

Nlle-Orléans, 19 mars 1868.

26 mars—17 oct com—4 com

CONSULAT DE FRANCE

AVIS MENSUEL, JANVIER 1869.

A

Artignes, Jean-Marie, menuisier
Barraqué Pierre
Bareth Jean-Baptiste
Brouard, Petiron & Cie
Bégué Jean-Marie
Buch Ch B & Cie
Bio tière Pierre

C

Carreau Jean-Marie
Chaperouse, Antoine, Mme Vve, née Brillard
Carrel, Mme Vve née Bosc Amélie
Coulon Jacques
Crozat Bernard
Cabiro Benita

D

De Martigny Achille

E

Ever Cher'er
Rudlo Charles-Eugène-Joachim

F

Fleuriste Philippe
Florian François
Fouchet de Cirod

G

Gele Hubert
[illegible], Fils Fortuné et Ignie, de la paroisse St-Jacques, Loa.
G inier, sellier
G ssi Jacques
Georges Adam

H

Hamelé Christine

K

Krailing docteur

L

Lacroix Dédré
Ludovic Nicolas
Laurent, ou Latrage, Alphonse
Louis Nicolas
Laurent, Mme Vve, née Bobet
Latourneur P A
Libermann, ou ginstre de Nancy, France

M

Moreau Jean
Maultrac Philippe
Michon François-Zacharie

N

North Hélène, Mme

P

Pierson Victor, artiste et armurier
Pellegrin Joseph

Q

Quesnoville Pierre Benjamin

R

Raymond Emile
Rolinager George

S

Scard H Mme
Segonts Jean
Selber Joseph-Clément

V

Verdenbergh C W
Vincent Jean-Baptiste
Vala Clément

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis No. 51, [illegible] les Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Spices! Spices! Spices!

ALL kinds of GROUND SPICES, Pepper, Cinnamon, Ginger, Allspice and Cloves, constantly Fresh Ground and for sale by — NORMAN & REISS,
eug16 6m — 121 and 123 Old Levee street

Extract of Coffee

CONSTANTLY MANUFACTURED,

and for sale by

NORMAN & REISS,
aug16 6m — 121 and 123 Old Levee street

Pure Ground and Parched Coffee.

WE Grind COFFEE daily, which we guarantee pure and with no low grade. Roasting done for Steamboats and Boat Stores at the shortest notice and reasonable terms, by — NORMAN & REISS,
aug16 6m — 121 and 123 Old Levee street.

Barber Pole Candy.

ALL kinds of Pure Stick and Fancy CANDIES, and every article in the CONFECTIONARY LINE, constantly manufactured and for sale at the lowest market prices, by — NORMAN & REISS,
aug16 6m — 121 and 123 Old Levee street,

Vermicelli——Macaroni.

ALL kinds of Paste, such as VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, etc., etc., constantly manufactured and for sale at the lowest market prices, by — NORMAN & REISS
aug16 6m — 121 and 123 Old Levee street

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

Office, No. 73 Camp street, Corner of Natchez street.

SEVENTH YEAR.

Premiums received during the year ending December 31. 1867	$381,300 75
Losses, taxes, expenses, re-insurance, &c., paid during same period	$217,740 00
Assets on the 31st December, 1867	$375,734 00

This Company continues to insure against the perils of the Seas, Rivers and loss or damage by Fire, at the current rates of premium.

ALFRED MOULTON, President.
WM. M. PERKINS, Vice President
A. W. HUNTER, Secretary.

DIRECTORS.

J. M. Allen,	J. H. Ledwigus,	E. E. Converse,
A. Moulton,	Wm. Chambers,	A. H. May,
E. F. Fibell,	John W. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J B Lombery	John G Rogers

Auguste Broué,

CAMPMENT RESTAURANT,

INFORMS his friends and the public that they will find, as heretofore, at his CAMPMENT RESTAURANT, No 271 Chartres street, [illegible] Dumaine and St. Philip, the [illegible] and most delicate [illegible] on the [illegible].

[illegible] reduction [illegible]

A. BROUSSEAU & CO.,

17 ... Chartres Street ... 17

IMPORTERS and Dealers in CARPETS, Floor Oil Cloths, China and Cocoa Matting, Table and Piano Covers, Window Shades, Crumb Cloths, Rugs, Mats, Carriage Table and Enamel Oil Cloths, Curtain Materials, Lace, Reps, Damasks, Cornices, Bands, Pins, Gimps, Loops, and Tassels, Hair Cloth, Plush, Moquette, etc. — sept27 1 ap

Postage to Foreign Ports.

☞ The Asterisk (*) indicates that in cases where it is prefixed, unless the letter be registered, prepayment is optional; in all other cases prepayment is required.

COUNTRIES. — Letters.— [illegible] — Newspapers.

Africa, west coast, British mail ... 22 4
Argentine Republic via England ... 45 4
via France ... 30 60
Aspinwall ... 10
Australia, Br. M via Southampton ... 33 6
do via Marseilles ... 39 45 8
by private ship from N. Y. or Boston ... 5 3
French mail (S Austr'a omp'ry) ... *30 *60
by Brem. or Ham mail, via Marseilles and Suez ... 50 102
Algeria, French Mail ... *15 *30
by Brem. & Ham.: mail via Trieste ... 36
Austria and its States, Pr. closed mail ... *30
do do when prepaid ... 28
do by Brem or Ham mail ... *15 3
do do (except prov. in Italy) French mail ... *21
Bahamas, by direct steamer from New York ... 5 2
Belgium, French mail ... *21 *42
closed mail via England ... *27
open mail via London by Am. pkt. ... 21
do by British pkt. ... 5
Brazil, via England ... 45 4
via France, in Fr. m. from Bordeaux ... *33 *66
By American Packet ... 10 2
Bremen, Prussian closed mail ... *30 6
do do when prepaid ... 28
do Bremen mail ... *10 2
do Hamburg mail ... *15 3
do French mail ... *21 *42
British N. Am. Prov., dist. not over 3000 miles ... *10 2
do dist. exceed 3000 miles ... *15 2
Buenos Ayres, via England ... 45 4
do via France, by French mail from Bordeaux ... 30 60
Cape of G. H. Br. m., via Southampton ... 45 6
do do Marseilles ... 53 8
Chili ... 34 6
China, Br'sh M. via Southampton ... 45 6
do via Marseilles ... 53 8
do by Br'n or Ham. m. via Trieste ... 55
do by Brem. or Ham. m. via Marseilles and Suez ... 60 72
French mail ... 30 60
by mail to San Fran., thence by pc ship ... 10 2
Costa Rica ... 10 2
Cuba ... 10 2
Denmark Prussian closed mail (if prepaid 31c) ... 33 3
by Bremen or Hamburg Mail ... 25 3
French Mail ... 27 54
E. Ind's, op'n m. via Lon. by Am pkt ... 5 4
Prussian closed mail, via Trieste ... 36 13
(Eng possess.) Pr. cl. m. via Trieste ... 36 13
by Brem. or Ham. m. via Mar's. and Suez ... 40 72
by Brem. or Ham. m. via Trieste ... 64
French mail ... 60
Ecuador ... 34 6
France ... *15 *30 2
Frankfort, French mail ... *21 *42
Prussian closed mail ... *30
do do when prepaid ... 28
by Brem. or Ham. mail ... *15 3
German States, Prus. closed mail (if prep 28c) ... *30 6
French mail ... *21 *42
Bremen mail ... *15 3
(except Luxemburg) by Ham. ... *15 3
Great Britain and Ireland ... *12 2
Hamburg, by Ham. mail direct from N. Y. ... *10 3
Bremen mail ... *15 3
Prussian closed mail ... *30 6
do when prepaid ... 28
French mail ... *21 *42
Hanover, Prussian closed mail ... *30
do when prepaid ... 28 6
by Bremen or Hamburg mail ... *15
French mail ... 21 *42
Hayti, via England ... 45 4
Hong Kong, Brit. m. via Mar's. ... 53 8
do via Southampton ... 45 6
by French mail ... 30 60
by Bremen or Hamburg mail ... 55
Prussian closed mail ... 38 10
Ionian Archipelago, French mail ... 30 60
Italy, via Bremen or Hamburg mail ... 33
British mail via Marseilles ... 30 6
Martinique, via England ... 45 4
Mauritius, Br. m. via Southampton ... 45 6
do do via Marseilles ... 39 45 8
do French mail ... 30 60
Mexico ... 10 2
Norway Prus. cl. m. (if prep. 38c) ... 42 13
do Bremen or Hamburg mail ... 33 4
do French mail ... 33 66
Nassau, N. Prov. direct steamer from N. Y. ... 5 3
New Grenada, (except Aspinwall and Panama) ... 18 6
Nicaragua, Pacific Slope, via Panama ... 10 2
do Gulf Coast of ... 34 6
Panama ... 10 2
Paraguay, Brit. mail, via England ... 45 4
Peru ... 22 6
Porto Rico, Brit. mail via Havana ... 34
Portugal, Brit. mail via England ... 33 45 8
Prussia, Prussian closed mail ... *30
do when prepaid ... 28
by Bremen or Hamburg mail ... *15
French mail ... *21 42
Russia, Prus. cl. m. (if prep. 35c.) ... *37
by Bremen or Hamburg mail ... *29
French mail ... *30 *60
Sweden Prus. cl. m. (if prep. 34c.) ... 39
do. Hamburg or Bremen Mail ... 33
do. French mail ... 33 66
Sardinian States (Prussian closed mail if prepaid) 40c ... 42
do. do. French mail ... *21 *42
Bremen or Hamburg mail ... *28
Savoy, District ... *15 *30 4
Roman States, Prussian closed m. ... 44 12
Bremen or Hamburg ... *28
French mail ... *27 *54 2
Singapore, Br. m. via Southampton ... 45 6
do. via Marseilles ... 53 8
French mail ... 30 60
Spain, Br. m. by American packet ... 21 2
do. do. by British pkt. ... 5 2
do. French mail ... 21 42
do. by Brem. or Ham. mail ... 30 60
St. Thomas, by U. S. packet to Kingston, Jamaica ... 18 6
do. via Havana ... 34 6
Switzerland, Prus. cl. m. (if prepaid 33c) ... *36 9
French mail ... *21 *42 2
by Bremen mail ... *19 4
by Hamburg mail ... 19 3
Venezuela, British mail via Southampton ... 45
West Indies, British ... 10 6
not British, (except Cuba) ... 34 4

Bank Directory.

Bank of America, corner of Canal and Exchange Place—A. M. Fortier, President; J. J. Mortimer, Cashier.

Canal Bank, corner of Gravier and Camp—Geo. Jonas, President; C. Jumonville, Cashier

Crescent City Bank, 30 Camp street—E. H. Summers, President; Charles Fearis, Jr., Cashier.

Citizens' Bank, corner of Royal and Customhouse—John G. Gaines, President; J. L. Delery, Cashier.

City National Bank, corner Magazine and Natchez Alley—C. T. Buddecke, President; Jules Cassard, Cashier.

Bank of Louisiana, (in liquidation), corner Royal and Conti—Ambrose Lanfear, President; J. F. Irvine, Cashier.

Louisiana State Bank, Camp street—J. A. Blanc, President pro tem.; L. Bernard, Cashier.

Mechanics' and Traders' Bank, No. 102 Canal street—Walter G. Robinson, President; G. Orsat, Cashier.

Samuel Smith & Co., cor. Camp and Common streets.

United States Treasury, at the Mint Hotel—W. B. Whitaker, Asst. Treasurer; James A. Vassie, Cashier.

Union Bank of Louisiana, No. 122 Canal street—F. E. Lavillebeuvre, President; Geo. A. Freret, Cashier.

Burke & Co., No. 54 Camp street.

Merchants' Bank, Camp street—Reynes, President; Thos. J Dix, Cashier.

Louisiana National Bank, Common street near Camp—James Robb, President; Jos. W. Carroll, Vice President and — Hall, Cashier

Bank of New Orleans, corner Canal and Exchange Alley—C. Davezac, President,; Numa Augustin, Cashier.

Wm. Lanusse & Bro., No. 17 Camp street.

Southern Bank, No. 11 St. Charles street—Thos. Layton, President; John G. Devereux, Act. Cashier.

THE NATIONAL TELEGRAPH COMPANY.

A new enterprise to be know as the National Telegraph Company has been organized with valuable franchises conferred by a recent act of Congress, for the purpose of establishing Trunk lines of Telegraph on all the principal railroads and mail routes in the United States. The stock is to be issued upon the same principle as that of the Merchants' Union Express Company, which recently commenced operations. The design is to interest the entire business community in the enterprise. This is done, not so much to dispose of the stock as it is to secure the business of the country through which the lines pass.

The Capital is to be

$10,000,000

In 100,000 Shares of the par value of

$100 Per Share.

But the actual amount to be paid in Cash is

$35 PER SHARE.

And this amount is to be paid as follows: One per cent at the time of subscribing, and no more, until the entire capital has been subscribed, and then on calls to be made by the Board of Directors; instalments not to exceed five per cent per month. When thirty-five per cent of the par value of the shares has been paid, certificates of stock will be issued. This will give the Company a paid up

Cash Capital of $3,500,000,

Which will be sufficient to supply lines to all, or nearly all, the paying points reached by the present monopoly.

The present telegraph Companies of the country have been consolidated into one huge monopoly, and are now earning over six millions of dollars per year, or over one hundred per cent on the actual cost of their lines, their present capital having been watered over one thousand per cent.

The National Telegraph Company have a recognition from the United States Government of the importance of their enterprise with a grant of the most valuable franchises ever conferred upon a Telegraph Company. No competing line has ever had the right now granted by Congress to this Company to construct and operate lines over every Railroad and Mail Route in the United States. The position of this Company differs from that of any company ever before organized. The question of the right way is forever settled.

The Stockholders of this Company cannot be sold out or transferred to any other Company. The act of Congress under which this Company has been organized, prohibits any transfer of the franchise granted.

CALLS—HOW TO BE MADE.

One per cent of the Stock will be required on subscribing, and subsequent calls not over five per cent per month will be made by the Board of Directors, from time to time, as they be necessary, any supply funds to construct and equip the lines, but no calls will be made after the one per cent is paid until the entire Capital Stock shall have been subscribed.

ACTUAL CAPITAL REQUIRED.

The Company confidently believe that thirty-five per cent of the Capital Stock will construct and fully equip

25,000 Miles Of Wire,

Which will connect all the commercial centres and important points in the United States. This opinion rests upon the most reliable estimates and responsible offers to construct and equip the lines.

The National Telegraph Company is organized under the laws of the State of New York and franchises conferred by an act of Congress, approved July 24, 1866.

President—GEORGE B. SENTER, of Cleveland, Ohio.

Vice President—ROBERT SQUIRES, of New York City.

Secretary—GEORGE B. WALTER, of New York City.

COMPANY'S OFFICE,

Nos. 64 and 66 Broadway, New York.

A limited amount of the Capital Stock of this Company is allotted to this locality, and those having an opportunity, and subscribing, will be placed upon equal terms with its corporators, and will secure like interest in all franchises which have accrued or may hereafter accrue to the Company from any and all sources.

Subscriptions will be received by

DANIEL EDWARDS,

Resident Director for the States of Alabama, Mississippi, Texas and Louisiana,

28, 30 and 32 New Levee street,
New Orleans, La.

—or—

D. WEBSTER,

At the office of R. G. Dun & Co.,
No. 70 Canal street.

Parties subscribing to the Stock will communicate the same by letter to the Resident Director DANIEL EDWARDS, of this city, at the time of subscribing.

sept—2mwd

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following

STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May 1868, including unearned premiums of the previous year:		
On Fire Risks	$ 813,694 [illegible]	
On Marine Risks	238,734 [illegible]	
On River Risks	99,545 [illegible]	
Total Premiums		$1,151,[illegible]
Less Premiums Unearned 31st May, 1868	$226,847 [illegible]	
Return Premiums	23,471 [illegible]	250,318 [illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1868		$ 901,544 [illegible]
Losses paid:		
On Fire Risks	$271,226 27	
On Marine Risks	173,940 [illegible]	
On River Risks	45,929 [illegible]	
	$491,098 [illegible]	
Taxes	28,015 [illegible]	
Reinsurance, Expenses, Profit and Loss, less interest	166,202 [illegible]	684,314 [illegible]
Net Profit		$ 277,329 [illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate	$ 130,617 [illegible]
Notes Secured by Mortgage	675,997 [illegible]
Notes Secured by Pledge	99,147 [illegible]
Cash on hand	139,474 [illegible]
Premiums in course of Collection	69,753 [illegible]
City Bonds	33,000 [illegible]
Bank and Railroad Stocks	104 200 [illegible]
Bills Receivable	127,184 [illegible]
Scrips of Mutual Insurance Companies	46,[illegible]
Stock of Vallette Dry Dock Company	15,000
Levee steam Cotton Press	5,000 [illegible]
Marine Dry Dock	3,700 [illegible]
Merchants' Exchange	1,000 [illegible]
Lightering and Wrecking Co.	1,000 [illegible]
Louisiana Equitable Life Ins. Co.	250 [illegible]
State Bonds	1,500 [illegible]
Total	$1,488,414 [illegible]
Less:	
Unclaimed interest and interest payable in July next on all outstanding Scrips of the Company	$101,346 [illegible]
Thirty-five per cent. of Scrip issue of 1859, payable in July	90,075 [illegible]
Unearned Premiums 31st May, 1868	226,847 [illegible]—$[illegible]
	$1,067,[illegible]

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.

PAUL FOURCHY, Secretary,

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 5th day of June, 1868.

PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th day of June, 1868, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 31st May 1868, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next THIRTY-FIVE PER CENT. ON THE SCRIP ISSUE OF 1859, and six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

DIRECTORS.

John Pemberton,	P. Maspero,	David McCoard,
M. Puig,	F. P. Genois,	Pierre Poutz,
Chas. Sagory,	John Morgan Hall,	S. E. Bell,
P. S. Wiltz,	J. J. Fernandez,	juil 6

INSURANCES.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Fourteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 29th February, 1868		$516,389 [illegible]
Viz—Fire Premiums	$250,272 [illegible]	
Marine Premiums	165,150 [illegible]	
River Premiums	100,927 [illegible]	$516,389 [illegible]
Less Return Premiums	$ 4,880 [illegible]	
Less Unearned Premiums	40,160 [illegible]	$ 45,004 [illegible]
Net Earned Premiums		$462,512 [illegible]
Losses Paid		
Fire Losses	$ 62,207 [illegible]	
Marine Losses	184,472 [illegible]	
River Losses	94,650 [illegible]	
	$342,082 [illegible]	
Discount in lieu of Scrip	64,345 [illegible]	
Taxes and Internal Revenue	34,741 [illegible]	
Expenses, Rent, etc., less Discount Account	28,310 [illegible]	
Six per cent. Interest on outstanding Scrip to 1st March, 1868	27,777 [illegible]	$491,290 [illegible]
Reserved for Unadjusted Losses		$ 11,777 [illegible]

The Company have the following Assets, which in the Report of the Finance Committee of the Company, unanimously adopted by the Board of Trustees, are declared, after ample allowances and deductions are made, to be equivalent to a Cash Capital of $[illegible], viz:

Invested in Real Estate	$ 46,500 [illegible]
Invested in Mortgage on Real Estate	79,019 [illegible]
Invested in City and other Bonds	82,230 [illegible]
Invested in Bank and other Stocks	123,160 [illegible]
Invested in Scrip of Insurance Companies	126,302 [illegible]
Loaned on Pledge	10,200 [illegible]
Bills Receivable	45,[illegible]
Premiums in course of Collection	67,[illegible]
Cash on hand	111,[illegible]
	$707,[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.

J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 23d day of March, 1868. — PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

Six per cent interest on all outstanding Scrip will be paid to the legal holders thereof on the second Monday of May next.

CHAS. BRIGGS, President.

Ant. CARRIERE, Vice President.

TRUSTEES.

Charles Briggs,	A. P. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Laroux,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
E. Bruiger,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John B. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Freriche,	John S. Walton,
Geo. W. [illegible],	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. B. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Minor, Jr.,
Henry J. Vose,	E. Piaggio,
E. Marquese,	James Gallier,
Geo. Weisbaum,	Rudolph Sieg.
H. F. Given.	

NINETEENTH ANNUAL STATEMENT —OF THE— Crescent Mutual Insurance Company.

New Orleans, May 23, 1868.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April 1868:

Fire Premiums for year	$ 236,122 [illegible]	
Marine Premiums for year	94,063 [illegible]	
River Premiums for year	177,564 [illegible]	$507,770 [illegible]
Total net earned Premiums		$447,364 [illegible]
Fire losses paid and estimated	$ 88,500 [illegible]	
Marine	67,974 [illegible]	
River	35,372 [illegible]	
Paid Taxes	38,919 [illegible]	
Paid Reinsurance and discount in lieu of scrip	58,100 [illegible]	
Paid interest, return premiums, general expenses, and discount, etc.	67,640 [illegible]	$395,919 [illegible]
Net Profit		$51,[illegible]

The Company have the following Assets.

Bills Receivable	$ 27 464 [illegible]
Loans on Bonds and Mortgage	90,343 [illegible]—$116,807 [illegible]
Cash on hand	$104,377 [illegible]
Loans on pledge of stocks on time	66,[illegible]—$167,277 [illegible]
Loans on pledge of stocks on time	$ 11,390 [illegible]
Real Estate	75,000 [illegible]
Scrip of other companies and scrip account	45,082 [illegible]—$131,572 [illegible]
Consolidated City Bonds	$ 30,000 [illegible]
City Bonds	26,600 [illegible]
Bank and other Stocks	186,287 17—$[illegible]
Coupons for City Bonds past due	[illegible]
Due for premiums in course of collection	41,[illegible]
	$779,811 [illegible]
The Company have also—Suspended Notes, Stocks and Bonds	$[illegible]
Forfeited scrip account	7,[illegible]
Interest uncalled for	$7,800 [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS,

City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 23d day of May, 1868.

PARIS CHILDRESS,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all the Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next. The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of THIRTY-THREE AND ONE-THIRD per cent, on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1868, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

DIRECTORS.

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel B. Newman,	P. H. Foley,
Wm Edwards,	A. G. Ober,
P. Simms,	A. Thompson,
John Phelps.	

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO., New Orleans 28d Jan., 1868.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT OF THE AFFAIRS OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, for the year ending December 31st, 1867.

Amount of Premiums for the year ending 1st December, 1867, viz:		
On Fire Risks	$166,471 [illegible]	
On Marine Risks	65,939 [illegible]	
On River Risks	85,603 [illegible]	
	317,904 71	
Add unterminated risks, for 1866	66,865 00	$384,869 71
Deduct unterminated risks for 1867	66,478 [illegible]	
Return premiums for 1867	2,886 [illegible]	$ 69,364 [illegible]
Net earned premiums 31st Dec. 1867		$315,505 [illegible]
Losses paid during same period		
On Fire Risks	$38,862 73	
On Marine Risks	39,841 76	
On River Risks	85,602 94	164,318 [illegible]
Add re-insurance	2,377 [illegible]	
Dis. on Prem.	48,497 [illegible]	50,874 [illegible]
Expenses, Taxes, Rent Account, Profit and Loss, less discount and interest	71,820 21	
Reserved payment of interest on scrips due in 1868	85,222 10	
		$[illegible]
Net profits		$ 37,[illegible]

The Company have the following Assets, viz:

Two hundred and nine Consolidated City Bonds valued at 80c	$167 200 [illegible]
One hundred and twenty-four N O J and G N R R City Bonds valued 70c	86,800 [illegible]
One hundred and two N. O., O. and G W R R City Bonds valued at 70c	71,400 [illegible]
Twenty-five Pontchartrain R R City Bonds valued at 70c	17,500 [illegible]
Four Opelousas R R State Bonds valued at 80c	3,200 [illegible]
Six Mexican Gulf R R State Bonds valued at 80c	8,000 [illegible]
Nine Vicksburg, S and Texas R R State Bonds valued at 50c	4,500 [illegible]
Bank and Gas Stocks, etc	[illegible]
Loans on Pledge	25,000 [illegible]
Loans on Mortgage	39,860 [illegible]
Bills Receivable	11,388 [illegible]
Premiums due in course of collection	67,130 [illegible]
Scrips of other Insurance companies	12,450 [illegible]
Uncurrent funds	1,600 [illegible]
Coupons on City Bonds due, not collected	12,[illegible]
Cash on hand	89,474 [illegible]
	$[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 28d day of January, 1868. — PARIS CHILDRESS, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits on and after the second Monday of February next. And they have further declared a Scrip dividend of Thirty Five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending December 31st, 1867, for which certificates will be issued on and after the 15th day March next.

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS.

Jas. G. Gaines,	R. J. Hart,	
Henry Renshaw,	Jas. G. Hicks,	
E. E. Lonsdale,	J. M. Standee,	
E. Moore,	J. B. Sam,	
G. Bagott,	Thos. Sloo,	
	Theo. A. James	jan18

JULIUS LOEFFLER,

(Successor to Chas. Loeffler,)

—GAS FITTER—

AND DEALER IN

Gas Fixtures, Gas Pipes, Fittings, Etc., NO. 136 CHARTRES STREET, Between St. Louis and Toulouse, New Orleans.

aug20 1y

THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS

Office, No. 73 Chartres Street.

RATES OF ADVERTISING

Squares	1 month	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	$12	$[illegible]	$[illegible]	$[illegible]	$[illegible]
Two	22	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	38	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	45	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	52	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	58	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	64	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	70	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	76	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	82	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	88	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	93	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	98	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	103	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	175	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1200

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $4 per annum, in advance. Single copies ten cents.

RATES OF ADVERTISING:

Squares	1 mo.	2 mos	3 mos	6 mos	12 mos
One	$3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	19	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	36	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	70	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Coal! COAL! Coal!!

MOUNT CARBON COAL.

FROM THE MINES OF THE BIG MUDDY RIVER IN ILLINOIS

FOR SALE IN LARGE OR SMALL QUANTITIES AT THE LOWEST PRICES

READ THE FOLLOWING CERTIFICATE:

THE Mount Carbon Coal has been thoroughly tested by us, and we believe it to be the best American Coal in this market [illegible]

Jesse K. Bell,	Hon. Toledano,
Dr Dan. C. Holliday	Henry Thornhill,
Martin Gordon,	Jos. T. Hawkins,
T. L. Pruyn,	A. J. Rust,
E. F. Kursheedt,	Chas. Ruby,
Rice, Allen & Tippett,	Lewis W. Fay,
Geo. Jonas	W. H. Hutton,

[illegible] and many others

Also for sale a small quantity of Hard and Nut Coal, suitable for [illegible] Foundries, etc.

Apply to — WALTER M. PHILLIPS
[illegible] — [illegible] street.

TREATMENT

—OF—

SECRET AND CUTANEOUS DISEASES, RHEUMATISM, GONORRHEA, ULCERATIONS, STRICTURES, ERUPTIONS, ECZEMA, SCROFULA, SCURVY, &c

R. GIAUDOZ,
Druggist, from the Paris University.
Corner Conti and [illegible]

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

U. S. MAIL ROUTE BETWEEN NEW ORLEANS, WESTERN LOUISIANA AND TEXAS.

The Railroad FERRY BOAT will leave the foot of St. Ann street, opposite Jackson Square DAILY at 7 a. m., connecting with the PASSENGER TRAIN leaving Algiers at 8 a. m.

Shippers and consignees of freight, by giving notice to the New Orleans Transfer Company, corner Camp and Common streets, can have their goods received or delivered in any part of the city at moderate rates of drayage.

Freight for stations on the road, for landings on the Teche, and for Opelousas, delivered at New Iberia or St. Martinsville, received daily (Sundays excepted) from 7 a. m. to 5 p. m. at the foot of St. Ann street.

Freight for all points on Bayou Lafourche, between Labadieville and Lockport, for Bœuf Canal and for Houma, will be received and transported through via Raceland, Lafourche and Terrebonne stations, as through steamboat rates.

All outward freight payable at the time of shipment and all inward freight on delivery.

G. W. R. BAYLEY,
Superintendent.

Memphis and Charleston Railroad and Connections.

FAST FREIGHT LINE

BETWEEN NEW ORLEANS AND

GRAND JUNCTION	MACON
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA	PETERSBURG,
ATLANTA	NORFOLK
ROME,	RICHMOND
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIA,
	NEW YORK

And all Intermediate points on the line.

Through Bills of Lading given to all points.

All claims for loss damage or overcharges met promptly at point of delivery.

Shippers pay no Insurance, Drayage, Forwarding Commissions.

Rates always Low as the Lowest.

☞ For further information apply at the TICKET OFFICE, UNDER THE CITY HOTEL, or address Box 2851 N. O. Postoffice.

D H FRYER,
General Southern Agent

[illegible] Memphis and Charleston Railroad

Richards' Cape Lime,

MANUFACTURED AT HIS MARBLE [illegible]

NONE other has a right to use or adopt this trade mark [illegible].

[illegible] NEWTON RICHARDS

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825)

Corner of Delord and Fouchee Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills Cotton Presses, Horsell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works, and every description of Machinery in the South.

LEEDS & CO

Dr. C. Blancke,

416 & 418 St. Charles St. 416 & 41

GREAT REVOLUTION IN DENTISTRY

ALUMINIUM! ALUMINIUM

THE LATEST DISCOVERY OF THE AGE!

GREAT SUCCESS!

DR C. BLANCKE begs leave to inform his friends and the public generally that he will continue to insert Teeth on the newly discovered metal, executed in the most skillful and elaborate manner. The Aluminium Sets are far superior to those of Gold or Silver for comfort and durability, being much lighter, cheaper, and not liable to affect the [illegible] breath.

J. A. CASADAVANT,

SURGEON DENTIST,

NO. 190 CANAL STREET, BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS,

HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the most scientific manner. Consultations in French, Spanish and English.

A. Thomson & Co.,

SUGAR, SYRUP AND MOLASSES REFINER

—AND—

IMPORTERS AND DEALER

In Foreign and Louisiana

SUGAR AND MOLASSES

[illegible] — 45 Tchoupitoulas Street

LUMBER: — LUMBER

GEORGE MERZ,

Planing Mill and Lumber Yard,

Corner Toulouse and Robertson Streets, (Old Basin.)

SEASONED and other Wood, Fences, Blinds, Doors, Sashes, and all kinds of building material [illegible].

[illegible]

COSTUMES, DOMINOS, ETC.

Mme. GROUX,

93 ... Conti street ... 93

[illegible]

H[illegible]

COSTUMES AND MASKS

[illegible]

E. A. TYLER,

115 ... CANAL STREET ... 115

MANUFACTURER TO ORDER

WATCHES, CLOCKS, JEWELRY,

—And—

SILVERWARE

Has on hand, and is constantly receiving from the best manufactories in Europe and America, WATCHES, CLOCKS and JEWELRY [illegible].

Has also on hand a [illegible] assortment of

Table and Ornamental Silverware,

PLATED WARE,

Gold, Silver, Steel, and Rubber SPECTACLES and EYE GLASSES

Bronze and Parian STATUARY, & FANCY GOODS

Particular attention given to the Repairing of Watches, Jewelry and Clocks [illegible].

Havana Cigars---Havana Cigars

A NEW AND VERY LARGE STOCK OF IMPORTED CIGARS of the various brands such as PARTAGAS, CABANAS, LA CORONA, H. UPMANN, WALTER SCOTT, PERFECTION, etc., etc. For sale at very moderate prices by

JAYMY MADI
[illegible] street,
[illegible] between Magazine and Tchoupitoulas.

Plated Ware.

A GREAT variety of fine English and American PLATED GOODS, such as Castors, Cake Baskets, Pitchers, [illegible], Cups and Goblets; also an excellent quality of Plated Spoons and Forks, and Table Cutlery, Pocket Knives, Scissors and Needles on hand.

Constantly receiving the already magnificent stock of JEWELRY, DIAMONDS, WATCHES, CLOCKS, PORCELAINS, BRONZES and FANCY GOODS at

A. B. GRISWOLD & CO.,

Corner Canal and Royal streets, Manufacturers and Importers, Silver and Plated Ware, Cutlery, Guns and Pistols — [illegible]

H. P. BUCKLEY,

WATCHMAKER,

5 ... Camp Street ...

Dealer in fine WATCHES, JEWELRY and SILVERWARE, also GUNS and PISTOLS. Manufacturer and repairer every description of work in his line.

J. S. KNAPP, D. D. S.

Attends to all branches

—Of the—

DENTAL PROFESSION,

as heretofore. Office and residence, 13 Baronne street, near Canal.

[illegible]